

Verre et luminaires, tout un art !

Activité de tradition séculaire, l'artisanat d'art semble plutôt bien résister aux aléas de l'économie. Exemple à l'atelier de verre et de luminaires de Natacha Mondon et Eric Pierre, dans le Loiret.

Les réalisations d'Eric Pierre et Natacha Mondon peuvent marier verre, céramique et métal.



STELLAK

PAR RÉGIS DELANOË

ICI, NUL BESOIN de se creuser la tête pour respecter les nouvelles règles de distanciation par temps de coronavirus. Couple dans la vie et collègues dans leur atelier de La Selle-sur-le-Bied, dans le Loiret, Natacha Mondon et Eric Pierre ont suffisamment d'espace pour travailler sans être trop impactés par les nouvelles normes sanitaires.

« Le climat de crise actuel nous préoccupe assez peu, car nous sommes sur un marché de niche et nos moyens de production sont essentiellement internes », reconnaît Eric Pierre, installé depuis 2011 avec sa compagne dans ce coin de verdure proche de Montargis. Ils agissent en binôme aux commandes de leur activité.

Elle a été formée aux Beaux-Arts à Paris, il a suivi

une scolarité à l'école Louis-Lumière puis à la prestigieuse école Boule, toujours dans la capitale. Deux parcours complémentaires qui les ont amenés, autant par connaissance des matériaux que par goût personnel, à se spécialiser dans la verrerie et le luminaire. « C'est l'art du feu, résume Eric Pierre. Nos réalisations sont en verre mais aussi en céramique ou en métal. Nous travaillons majoritairement pour des chantiers de restauration d'édifices religieux et de bâtiments classés : beaucoup de lustres mais aussi du mobilier d'intérieur ou liturgique ».

Des lustres chauffants

Ces chantiers représentent environ 60 à 70 % de leur chiffre d'affaires, qui varie selon les années entre 250 000 et 350 000 €. Certains particuliers et des entre-

Le chiffre



50 000 €

Prix minimum d'une des œuvres exécutées par l'atelier

prises privées peuvent aussi occasionnellement faire appel à leur savoir-faire.

Les réalisations de Natacha Mondon et Eric Pierre s'exportent aussi. « Etats-Unis, Italie, Russie... L'artisanat d'art français garde une belle cote auprès de la clientèle étrangère », ajoute Eric Pierre. Le duo d'artisans travaille sur-mesure pour des commandes le plus souvent facturées entre

50 000 et 250 000 €. « Chaque chantier est différent, poursuit-il. On doit s'adapter aux spécificités des lieux et allier le plus harmonieusement possible tradition et modernité. Nous installons par exemple de plus en plus de lustres chauffants pour les églises, de manière à améliorer les conditions d'accueil des fidèles. »

Le patrimoine reçoit de réguliers soutiens financiers, comme la Mission Bern, pour éviter qu'il ne tombe en péril. Et ce sont des créateurs comme Natacha Mondon et Eric Pierre qui sont chargés de le mettre en valeur. « Avec notre activité, j'espère aussi encourager les jeunes à s'intéresser à l'artisanat d'art, insiste ce dernier. Quatre lycées français sont spécialisés dans le travail du verre. » Un secteur de niche qui mérite d'être mis... en lumière ! ■

« LE PARISIEN LIBÉRÉ »,
 10 boulevard de Grenelle, CS 10817,
 75738 Paris Cedex 15 Tél.: 01.87.39.70.00.
 Société par actions simplifiée.
PIERRE LOUETTE
 Président et directeur de la publication.
SOPHIE GOURMELEN
 Directrice générale déléguée.
PRINCIPAL ASSOCIÉ: Ufipar (LVMH).

STÉPHANE ALBOUY
 Directeur des rédactions du « Parisien »
 et d'« Aujourd'hui en France ».
Commission paritaire: N° 0125 C 85979.
Rédaction en chef des suppléments:
 Jean-Louis Picot.
Rédaction: Virginie de Kerautem et Geoffroy
 Majnoni d'Intignano, avec Forum News.
Editing: Olivier Bossut.

Fabrication: Amandine Charbonnel.
Directeur de la publicité RH & Emploi:
 Muriel Petit. Tél.: 01.87.39.82.82.
 mpetit@lesechosleparisien.fr



Abonnement
 Le Parisien: 0.811.875.656.
 (Coût d'un appel local)

EN PARTENARIAT AVEC

ORDRE DES
 EXPERTS-COMPTABLES



CONSEIL
 D'EXPERT

ERIC BOURON
 EXPERT-COMPTABLE À NANTES
 (LOIRE-ATLANTIQUE)

Bien préparer une transmission de société

CHACQUE ANNÉE en France, environ 60 000 transmissions d'entreprises sont effectuées. Eric Bouron dessine les contours de cette procédure et des aides dédiées.

Que sait-on des reprises d'entreprise et de leurs caractéristiques ?

Si elles sont difficilement chiffrables, l'Ordre des experts-comptables estime que 60 000 à 70 000 transmissions d'entreprises sont effectuées chaque année en France. Dans environ un tiers des cas, il s'agit de transmissions familiales, par exemple d'un dirigeant d'entreprise vers un descendant. On constate que, d'une manière générale, une procédure de transmission dure en moyenne 16 à 18 mois, du démarrage du processus jusqu'à sa finalisation. La quête d'une cible reste l'étape la plus délicate car le rapport nombre de cédants/nombre de repreneurs est clairement en faveur des premiers : ainsi, pour aboutir, séduire le cédant et évacuer ses craintes conditionnent 50 % de la réussite d'une transmission.

Existe-t-il des aides spécifiques ?

Trois grands types d'aides facilitent financièrement la transmission d'entreprise. Le premier est le dispositif ARE (aide au retour à l'emploi) de Pôle emploi. Il permet au demandeur reprenneur d'entreprise de pouvoir continuer à toucher ses indemnités chômage à taux plein jusqu'à 24 mois après le rachat de l'entreprise et même jusqu'à 36 mois pour les repreneurs de 53 ans et plus. Le second type d'aide concerne les prêts d'honneur accordés par Réseau Entreprendre. Cette association nationale d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise accorde, sur dossier, jusqu'à 50 000 € au reprenneur. Enfin le troisième type d'aide concerne les structures locales et régionales, avec là encore un mécanisme de prêts d'honneur alloués pour dynamiser un tissu économique local.

Comment en bénéficier ?

Le dispositif ARE est réservé aux seuls repreneurs en recherche d'emploi. S'agissant des prêts d'honneur, il faut constituer un solide dossier de reprise. Cela permet à la fois de convaincre les commissions accordant les prêts de la pertinence du projet de reprise, de sa capacité à être un futur bon chef d'entreprise et de la possibilité de créer de l'emploi. Dans tous les cas, l'accompagnement d'un expert-comptable s'avère indispensable pour monter son dossier et mener à bien toute la procédure de transmission. Nouvellement créée, la plate-forme www.business-story.biz/ reprise permet aux investisseurs et aux candidats à la reprise de se faire connaître auprès des 21 000 experts-comptables, et à travers eux, de leurs clients cédants. Un outil innovant pour accélérer et favoriser les reprises et transmissions, et plus largement les opérations de cession-acquisition.

PROPOS RECUEILLIS PAR R.D.